



## CHARTRE DE COHABITATION XENIA

### Valeurs

XENIA a pour objectif de loger des jeunes (étudiants, jeunes actifs ou demandeurs d'emploi de moins de 30 ans...), chez un senior disposant d'une chambre libre à son domicile. Cette cohabitation se veut bienveillante et sans rapport de subordination entre les personnes concernées.

XENIA, en s'occupant de rapprocher seniors et jeunes, s'est fixée comme mission :

- Créer ou retisser le lien intergénérationnel
- Prévenir l'isolement des seniors et la solitude des jeunes
- Contribuer au maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible
- Permettre aux jeunes de se loger dans de meilleures conditions : loyer modéré, qualité du logement, etc.

Proposer ou demander une chambre implique d'adhérer aux valeurs de la cohabitation intergénérationnelle. Cette charte a été élaborée afin de définir les rôles et les valeurs à partager. Chaque nouvel adhérent est invité à en prendre connaissance et à confirmer, en la signant, son engagement à respecter ces valeurs.

XENIA souhaite participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle.

Chaque membre du duo adhère au concept XENIA et s'engage à établir des relations basées sur la bienveillance. Il ne s'agit pas simplement d'appliquer des principes de bon sens pour une vie en commun, mais d'aller vers l'autre afin de trouver avec lui le type de relation optimale pour une cohabitation réussie.

### Engagements liés au logement

Nous vous invitons à discuter ensemble de ce projet de cohabitation afin de bien comprendre les attentes de chacun, discussion qui permettra par la suite le conseil ainsi que le potentiel de partage de chacun.

L'hôte doit mettre un logement meublé décent à la disposition du jeune et en assurer la jouissance paisible. Il doit y faire les réparations nécessaires dans un délai raisonnable.

Le jeune s'engage à respecter les règles de vie de leur entretien préalable. Il doit avoir un usage paisible des lieux et ne pas troubler la jouissance de son hôte ou du voisinage.

Le jeune n'a pas vocation à intervenir en substitution des professionnels d'aide et de soins à domicile, ainsi les « menus services » ne seront jamais des soins infirmiers et les activités qui s'y rattachent (toilettes, délivrance et surveillance de prise de médicaments, etc.) ; ni l'entretien du logement au de-là des parties qu'il habite ou qu'il partage.

**Discrétion** : Respecter l'intimité de chacun, ne pas pénétrer dans une pièce sans y avoir été invité, excepté en cas d'urgence ou de danger.

**Tolérance** : Comprendre que la vie comporte pour chacun des aléas et que chaque âge a ses plaisirs, et déplaisirs.



**Respect et Convivialité** : Respecter la présence de l'autre dans l'espace de vie commune et dans les instants partagés. Définir ensemble les temps de présence et d'accueil potentiel d'invités.

**Savoir-vivre** : Ne pas provoquer de nuisance sonore. Ranger ce que l'on dérange. Nettoyer ce que l'on utilise. Ne pas utiliser les biens d'autrui sans son accord. Acheter des produits d'entretien (lessive, papier toilette). Prévenir si l'on s'absente ou que l'on rentre plus tard que prévu.

**Solidarité** : Proposer spontanément de rendre service si l'un des occupants semble momentanément en difficulté.

## **Rôle de XENIA au sein de la cohabitation**

Xenia, s'assure que les engagements réciproques soient motivés par l'entraide et le bien vivre ensemble.

Après étude des profils de candidature une mise en relation est effectuée. Un rendez-vous est organisé au domicile de l'hôte permettant de faire connaissance.

Cet échange permet de définir ensemble, les attentes et les limites de chacun, et d'évoquer les différents aspects de la future vie en commun.

Chaque membre du duo s'engage à remplir un contrat de cohabitation intergénérationnelle pour contractualiser dans un cadre juridique leur accord et à signer cette charte. En cas de reconduction de la cohabitation, les deux parties s'engagent à signer à nouveau les documents administratifs (contrat, charte).

En cas de mésentente entre les parties, XENIA tiendra un rôle de conciliateur : vérifier le respect de la charte et des accords conclus entre les parties et tentera de trouver une solution à l'amiable. En cas de non-conciliation, l'hébergement prendra fin à l'issue d'un préavis d'un mois. Une mésentente, liée au non-respect de la charte, ou aux engagements pris, constatée une deuxième fois, avec le même adhérent, démontrant ainsi qu'il n'adhère pas aux valeurs de la cohabitation intergénérationnelle entraînera son exclusion définitive de XENIA et donc la rupture des modalités d'hébergement.

XENIA est à vos côtés pour vous accompagner dans cette aventure, mais c'est à vous de communiquer régulièrement, à la fois sur ce que vous appréciez, et également sur des points possibles de mésentente ou de malentendu. Expliquez votre ressenti, demandez les raisons de certains comportements avant de porter un jugement - N'hésitez pas à dire avec tact ce qui vous gêne.

XENIA se tient à la disposition du duo pour répondre à leurs interrogations quant au respect de la charte et des engagements souscrits.

Tous les mois, l'hôte et le locataire sont invités à donner des nouvelles de sa cohabitation à XENIA dans un esprit associatif (par e-mail ou par téléphone).

N'hésitez pas à contacter l'équipe XENIA en cas de besoin.

Bonne installation !